

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En mairie de Grandris le JEUDI 24 NOVEMBRE 2011 à 20h30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre PUJKIS, Paul CRETIN, Jean-Pierre GOUDARD, Lionel GUIARD , Laurent DESPLASSE, Yvette MAYNARD, Béatrice CHUET, Sylvie CHATELARD, Colette FORY, Carol BONNOT.

Absents/ Excusés : Jean-Michel GIRIN, Sophie DESSAIGNE, Florent PRADINAUD (pouvoir à Laurent DESPLASSE).

Démissionnaires : Henri FRETON, Ghismonde MARTIN.

Le conseil accepte à l'unanimité :

- Lionel GUIARD comme secrétaire de séance
- Le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2011

TAXE D'AMENAGEMENT

Cette nouvelle taxe a pour but de financer les équipements publics de la commune, elle remplace la TLE (Taxe Locale d'Equipement). Elle entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Elle est applicable sur toutes les constructions, reconstructions, agrandissements de maison d'habitation, ainsi que sur les installations extérieures (piscine, garage...).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'instauration d'un taux de 4,5 % sur l'ensemble de la commune.

PLU : CONVENTION AVEC LA DDT

Avec la mise en place du PLU, nous avons 2 solutions pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme et déclaration préalable). Soit la commune instruit les dossiers, soit elle fait appel à la DDT en signant une convention avec celle-ci.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'assistance des services de l'Etat pour instruire ces dossiers.

AMENDES DE POLICE 2011

En mars 2011, la commune a fait une demande de subvention au titre des « Amendes de Police ». Une subvention de 3 437 € nous a été allouée pour effectuer des travaux de mise en sécurité sur la commune (panneaux, marquage au sol...). La commune s'engage à effectuer les travaux attendant à cette subvention.

TARIFS COMMUNAUX

- Salles communales : augmentation de 1 % arrondi à l'euro supérieur, en gardant les mêmes conditions de location.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des votants, fixe les nouveaux tarifs de location.

La location et le chauffage de l'Odyssee ou de la Salle Polyvalente sont gratuits pour les arbres de Noël des écoles primaires.

Conscrits de l'année (de juin à juin) : location gratuite des salles pour trois manifestations (hors bal des Jeunes) dont le week-end des conscrits (chauffage en plus) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ». Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.

Nettoyage* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	SALLE POLYVALENTE	SALLE ANCIENNE MAIRIE
<u>Associations locales :</u> . 1 ^{ère} manifestation . 2 ^{ème} manifestation	Gratuite 88 €	Gratuite 119 €	Gratuite 62 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u> . 1 jour . 2 jours	195 € 218 €	246 € 292 €	108 € 130 €
<u>Particuliers et associations Extérieurs à la commune</u> . 1 jour . 2 jours	329 € 446 €	446 € 565 €	166 € 259 €
<u>Clubs sportifs hors commune</u>		16 €/séance 2 h 22 €/séance 3 h 55 € la journée	
APERITIF	84 €	107 €	38 €
CHAUFFAGE	38 €	102 €	38 €
NETTOYAGE*	154 €	154 €	154 €
CAUTION	800 €	800 €	420 €

Organisation de « BAL » : un contrat spécifique sera établi pour la location des salles en vue d'organiser des bals publics. Un contrat d'assurance en responsabilité civile portant mention de l'événement organisé « BAL » devra nous être fourni. De plus, un service d'ordre d'au moins 8 personnes âgées de + de 30 ans sera également exigé. Les bouteilles en verre seront interdites dans et à l'extérieur des salles.

- Marché : le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Abonnement annuel : 66 €

Demi abonnement : 39 €

Quart d'abonnement : 21 €

- Forains : le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Petit manège : 45 €

Grand manège : 62 €

- Cimetière : le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions du cimetière communal pour l'année 2012.

RECENSEMENT :

Le recensement général de la population a lieu tous les 5 ans, il est préparé et effectué par la commune. Il aura lieu sur notre commune du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Le conseil municipal confie à Monsieur le Maire les opérations de recensement.

PERSONNEL COMMUNAL :

Depuis 15 jours, une ATSEM de l'école publique est absente. Durant la 1^{ère} semaine, le personnel de l'école a fait le nécessaire pour palier à cette absence. Depuis la 2^{ème} semaine, la commune a embauché Mlle Audrey LESCHIERA pour remplacer temporairement notre ATSEM à hauteur de 15H30/semaine.

CAF : CONVENTION POUR L'INVESTISSEMENT :

Dans le cadre d'un appel à projet intitulé « Expérimentation ADO », la commune a demandé une subvention d'investissement auprès de la CAF pour l'achat de jeux (Air Hockey, fléchettes) destinés à la salle des jeunes. La commune recevra 800 € de subvention sur les 1 200 € d'investissement.

BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des différents frais kilométriques, frais de repas, de stationnement et autres occasionnés lors des stages, des échanges entre la bibliothèque départementale, les achats de livres... pour le bon fonctionnement de la bibliothèque. Le conseil municipal vote à l'unanimité le dédommagement des bénévoles suivant note de frais et détail des déplacements.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- TRAVAUX :

- ROUTE DE THIZY : le marché avec l'entreprise Prost Paysage est clôturé. Le restant des plantations sera réalisé cette fin d'année par une autre entreprise.

- CUVE SPO : la commune a décidé d'enlever la cuve de récupération d'eau pluviale afin de réaliser un nouveau mur entre celle-ci et le mur de la SPO.

-SYNDICAT DES EAUX : les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable réalisés rue Centrale et rue de la Grange Bourdon sont terminés. L'enrobé définitif recouvrant les tranchées sera réalisé au printemps prochain.

- COMMUNICATION :

- SITE : l'ordre du jour et la date du prochain conseil municipal (lundi 9 janvier 2012 à 20H30) seront inclus dans la rubrique Vie Municipale de notre site.

- BIM : la sortie du prochain BIM est prévue pour début janvier 2012. Les articles doivent être envoyés à la commune au plus tard le 10 décembre 2011.

- ASSOCIATIONS : une réunion a été fixée au samedi 03 décembre 2011 afin d'établir le calendrier des manifestations 2012.

- BIEN VIVRE ENSEMBLE :

- ECOLE PUBLIQUE : le conseil de l'école publique a eu lieu le 08 novembre dernier. Cette année, il y a 98 élèves répartis en 4 classes. Tous les travaux demandés cet été ont été effectués.

- CANTINE : des problèmes relationnels et d'organisation sont apparus avec l'école privée. Une réunion avec les responsables de l'OGEC et ceux de la commune a été fixée au lundi 12 décembre 2011 en mairie.

- VOIRIE : La liste du programme 2012 a été transmise à la communauté de communes pour chiffrage.

- BUDGET :

- ODYSSEE : commande auprès de l'entreprise Delhomme pour le changement du ballon d'eau chaude, passage de 1000 l à 300 l.

- MARQUAGE AU SOL : commande effectuée auprès de la société SOLMARK.

- NOUVELLE PLACE : la pose des bancs, poubelles et bornes canines est terminée.

- ASSURANCE : renégociation du contrat avec GROUPAMA. Une économie de 2 000 € est réalisée malgré l'ajout du local Tabac-Pressé, de la caserne des pompiers et du PLU.

- ENVIRONNEMENT : la commune a obtenu une note de 53/100 pour le concours des Villages Fleuris.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. GOUDARD (Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues et adjoint au maire) précise qu'il a pris à titre personnel les frais engagés lors de son déplacement à Paris au Congrès des Maires de France.

- REFORME DES COLLECTIVITES : pour le périmètre des communautés de communes, la date butoir du 31 décembre 2011 devrait être repoussée au 1^{er} juin 2013. Un amendement a été déposé au Parlement dans ce sens.

- POUVOIR DE POLICE : il y a possibilité de transférer le pouvoir de police de la commune à la communauté de communes pour les compétences suivantes : assainissement, ramassage des ordures ménagères et les aires pour les gens du voyage.

- COURSE RHONE ORIENTATION : elle a lieu le dimanche 27 novembre 2011 à Lamure s/Azergues.

QUESTIONS DU PUBLIC : M et Mme VALLET, boulangers à Grandris, souhaitent avoir une réponse au sujet du courrier et de la pétition adressés à Monsieur le Maire. Cette pétition relate le fait que l'épicerie Tabac-Pressé VIVAL dispose d'un dépôt de pain, ce qui concurrence les ventes réalisées par la boulangerie et met en péril la pérennité de cette dernière. M et Mme VALLET demandent l'instauration d'une clause dans le bail de location du commerce afin d'interdire la vente de pain au VIVAL. Monsieur le Maire répond que ce type de clause n'est pas réalisable, et dit que la seule façon de régler le problème passera par la discussion et le compromis. M DESPLASSE propose de contacter les gérants du VIVAL pour entamer une médiation et remettre tout le monde autour d'une table.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

